



Homologation des systèmes d'assistance à fréquences

PAYS:

MAROC

NOM DE L'ÉTIQUETTE:

ANRT



It is recommended that this document is kept alongside or inside the owner's manual.

Ce document est disponible à l'adresse internet suivante :
www.audi.com/generalinfo

anrt

AUDI AG, Auto-Union-Straße 1,
D-85045 Ingolstadt
© 06/2026 AUDI AG

Audi Maroc vous informe que votre véhicule est équipé de systèmes d'assistance à fréquences homologués par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ARNT).

- Service de
- Modèles
- Exigence pour le Maroc

- Service de
- Modèles
- Exigence pour le Maroc

[illegible]

Homologation des systèmes d'assistance à fréquences

Audi Maroc vous informe que votre véhicule est équipé de systèmes d'assistance à fréquences homologués par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ARNT).

Ci-dessous les certificats d'homologation des équipements concernés :

- ! - Service de radiocommunication
- ! - Modèles
- ! - Exigence pour le Maroc

		
A1,Q2,A3,Q3,A4	A5,Q4e-tron,Q5	A6/e-tron,A7
A8,Q8/e-tron	Q6e-tron,Q7	e-tron/CT
AGREE PAR L'ANRT MAROC Numéro d'agrément: MR_39161_ANRT_2023 Date d'agrément: 2023.07.13		
AGREE PAR L'ANRT MAROC Numéro d'agrément: MR_4641_ANRT_2025 Date d'agrément: 2025.09.08		